Quelles aides pour le client protégé ayant un compteur à budget en période hivernale ?

20/11/2019

En **période hivernale**, c'est-à-dire du **1er novembre au 15 mars**, les **clients protégés** qui ont un **compteur à budget** peuvent bénéficier de certaines **protections** en matière d'énergie.

En **gaz**, si vous ne pouvez **pas recharger votre compteur à budget**, vous pouvez demander de l'aide à votre Gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Celui-ci vous donne sans délai des cartes d'alimentation ou vous permet de bénéficier d'un système d'aide équivalent (par exemple, en pratique votre GRD encode un tarif moins cher dans votre compteur à budget).

C'est ce qu'on appelle **l'aide hivernale**. Le montant lié aux cartes d'alimentation ou à une autre aide reçue du GRD **reste en principe à votre charge**. En parallèle, votre GRD saisit la **Commission Locale pour l'Energie (CLE**), qui **décidera du maintien ou non de cette aide**.

En **électricité**, vous pouvez **demander à votre CPAS l'activation du limiteur de puissance**. Cette demande peut être faite à votre CPAS à n'importe quel moment de l'année. Ce limiteur vous permet de bénéficier d'une **fourniture minimale garantie d'électricité** lorsque vous ne pouvez pas recharger votre compteur à budget. Vous pouvez ainsi continuer à consommer de l'électricité, mais pas en pleine puissance. Attention?! L'énergie consommée sous le limiteur reste en principe à votre charge.
La fourniture minimale peut vous être retirée?:

- soit sur décision de la Commission Locale de l'Energie (CLE),
- soit sur demande du CPAS.

Toutefois, elle vous est garantie pendant six mois et pendant la période hivernale. De votre côté, si vous souhaitez désactiver le limiteur de puissance, vous devez avoir remboursé toute l'énergie consommée sous limiteur de puissance.

Pour plus d'informations sur le statut de client protégé, consultez notre rubrique Tarif Social et aides du CPAS.

Pour plus d'informations sur le compteur à budget, consultez notre rubrique Compteur à budget.

Publié le 20 novembre 2019.